



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0054

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0054**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

L'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Métropole de Lyon.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

Modalités de représentation :

Conformément aux statuts de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 collèges :

- premier collège :

Il se compose des 4 membres de droit (Métropole de Lyon par substitution à la Communauté urbaine de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône) représentés par 15 personnes physiques.

La Communauté urbaine de Lyon est représentée par 10 élus désignés par son assemblée délibérante et le Président de la Communauté urbaine qui est, de droit, Président d'honneur du Conseil d'administration, la CCI par 2 personnes, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône respectivement par 1 et 2 élus.

- deuxième collège :

15 membres es-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Métropole de Lyon présentés par le Conseil d'administration.

- troisième collège :

15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Ces 2 derniers collèges sont soumis à l'élection de l'assemblée générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année, la première série étant désignée par tirage au sort.

Le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine de Lyon.

Il convient donc de désigner les 10 représentants de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon. Ces représentants sont désignés pour la durée de leur mandat. Le Président de la Métropole de Lyon est de droit Président d'honneur du Conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne messieurs Alain Galliano, David Kimelfeld, Richard Brumm, madame Myriam Picot, messieurs Hubert Guimet, Marc Grivel, mesdames Fouziya Bouzerda, Chantal Crespy, messieurs Emmanuel Hamelin et Thomas Rudigoz en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

4° - Rappelle qu'en application des statuts de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, le Président de la Métropole de Lyon dispose de la qualité de Président d'honneur du Conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.